

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.

OEUVRES COMPLÈTES

DU BIENHEUREUX

A.-M. DE LIGUORI,

ÉVÊQUE DE SAINTE-AGATHE DES GOTHES,

TRADUITES DE L'ITALIEN EN FRANÇAIS ET MISES EN ORDRE,

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES,

sous la direction

DE MM. LES ABBÉS VIDAL, DELALLE ET BOUSQUET.

OUVRAGE DÉDIÉ A MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

—
TOME ONZIÈME.

—
ŒUVRES ASCÉTIQUES.

LA MESSE ET L'OFFICE MÉPRISÉS. — DU SACRIFICE DE JÉSUS-CHRIST. —
DES CÉRÉMONIES DE LA MESSE. — PRÉPARATIONS ET ACTIONS DE GRÂCES.
— LETTRES ET ORDONNANCES RELATIVES AU GOUVERNEMENT DE SON
ÉPISCOPAT. — DEUX LETTRES SUR LES MISSIONS.



PARIS,

PAUL MELLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11.

PARENT-DESBARRES,
RUE DE BUSSY, 12 ET 14.



LAGNY FRÈRES,
RUE BOURBON-LE-CHATEAU, 1.

1842.

LA MESSE ET L'OFFICE

MÉPRISÉS,

OU AVERTISSEMENT DONNÉ AUX PRÊTRES DE NE POINT SE RENDRE
COUPABLES D'UN CRIME TEL QUE LE MÉPRIS DU SACRIFICE DE
L'AUTEL, ET DES LOUANGES QUI SONT DURS A DIEU.

PREMIÈRE PARTIE.

LA MESSE MÉPRISÉE.

Jamais aucun prêtre ne dira la messe avec la dévotion convenable, s'il n'a d'abord pour ce grand sacrifice toute l'estime qu'il mérite. Il est certain qu'un homme ne peut faire une action plus sublime et plus sainte que celle de célébrer une messe. « Nullum aliud opus, » dit le concile de Trente, « adeo sanctum a Christi fidelibus tractari » posse, quam hoc tremendum mysterium. » (Sess. xxii. decr. de observ. in cel., etc.) Dieu même ne peut faire qu'il y ait au monde une action plus grande que la célébration de la messe.

Tous les sacrifices de l'ancienne loi, par lesquels Dieu fut tant honoré, n'étaient qu'une ombre et une figure de notre sacrifice de l'autel. Tous les honneurs qu'ont rendus et rendront à jamais à Dieu tous les anges par leurs hommages, et tous les hommes par leurs œuvres, leurs pénitences et leurs martyres, n'ont jamais pu et ne pourront

jamais procurer à Dieu tant de gloire que lui en procure une seule messe ; car tous les honneurs des créatures sont des honneurs finis, mais l'honneur que Dieu reçoit par le sacrifice de l'autel est un honneur infini, parce que là une victime d'un prix infini lui est offerte. La messe est donc une action qui rend à Dieu le plus grand honneur qui peut lui être rendu ; elle est l'œuvre qui brise le plus les forces de l'enfer ; qui procure le plus puissant suffrage aux âmes du purgatoire ; qui apaise le plus la colère de Dieu allumée contre les pécheurs, et qui est pour les hommes, sur cette terre, la source des plus grands biens.

S'il est promis que nous obtiendrons tout ce que nous demanderons à Dieu au nom de Jésus : « Si quid petieritis patrem in nomine meo, dabit vobis » (Joan. XVI.), combien plus nous devons espérer cette grâce en lui offrant Jésus-Christ même ? Cet amoureux Rédempteur intercède continuellement pour nous dans le ciel : « Qui » etiam interpellat pro nobis. » (Rom. VIII.) Mais il le fait dans le sacrifice de la messe, où il se présente lui-même à son père par les mains du prêtre, afin de nous obtenir ses grâces. Si nous savions que tous les saints, avec la divine Marie, priassent pour nous, quelle confiance n'en concevrions-nous pas pour notre avantage ? mais il est certain qu'une seule prière de Jésus-Christ peut infiniment plus que toutes les prières des saints. Malheur à nous, pécheurs, si ce divin sacrifice qui apaise Dieu, n'existait pas ! « Hujus quippe oblatione placatus Dominus, gratiam et donum, pœnitentiæ concedens, crimina et peccata etiam » ingentia dimittit, » dit le concile de Trente. En un mot, comme la passion de Jésus-Christ a suffi pour racheter tout le monde, ainsi une seule messe est suffisante pour le sauver : c'est pourquoi le prêtre dit, en faisant l'oblation.

du calice : « Offerimus tibi , Domine , calicem saluta-
» ris... , pro nostra et totius mundi salute. »

La messe est le meilleur et le plus beau trésor de l'Église, selon ce qu'avait prédit le prophète Zacharie. (ix. 17.) « Quid enim bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi » frumentum electorum et vinum germinans virgines ? » Car, à la messe, le Verbe incarné se sacrifie au père Éternel, et se donne à nous dans le sacrement de l'eucharistie, qui est la fin et le but de presque tous les autres sacrements, comme l'enseigne le docteur angélique : « Fere » omnia sacramenta in eucharistia consummantur. » C'est ce qui fait dire à S. Bonaventure que la messe est l'œuvre dans laquelle Dieu met devant nos yeux tout l'amour qu'il nous a porté, et qu'elle est un abrégé de tous les bienfaits qu'il nous a accordés : « Est meno riale totius dilec- » tionis suæ, et quasi compendium quoddam omnium » beneficiorum suorum. » (S. Bonav. de Insit. p. 1. cap. 11.) C'est pour cela que le démon a toujours cherché à ôter du monde ce saint sacrifice par le moyen des hérétiques, en les établissant précurseurs de l'Antéchrist, lequel, avant tout, s'efforcera d'abolir et abolira en effet le saint sacrifice de l'autel, en punition des péchés des hommes, selon la prédiction de Daniel : « Robur autem datum » est ei contra juge sacrificium, propter peccata. » (Dan. viii. 11.)

Le même S. Bonaventure dit que Dieu n'accorde pas un moindre bienfait dans chaque messe qui se célèbre que lors de son incarnation : « Non minus videtur facere Deus » in hoc, quod quotidie dignatur descendere super altare, » quam cum naturam humani generis assumpsit. » (Loc. cit.) En sorte que, comme le disent les docteurs, si Jésus-Christ n'eût point encore été dans le monde, le prê-

tre l'y ferait venir en proférant les paroles de la consécration ; selon la célèbre sentence de S. Augustin : « O veranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus, velut » in utero Virginis, filius Dei incarnatur. » (S. Aug. in psalm. 27.)

En outre, comme le sacrifice de l'autel n'est qu'un renouvellement et une application du sacrifice de la croix, le docteur angélique enseigne qu'une messe procure aux hommes tous les mêmes biens et le même salut que leur procura le sacrifice de la croix : « In qualibet missa invenitur » omnis fructus, quem Christus operatus est in cruce, quid » quid est effectus dominicæ passionis, est effectus hujus » sacrificii. » (In cap. vi. Isa. sect. 6.) S. Chrysostôme dit la même chose : « Tantum valet celebratio missæ, quantum valet mors Christi in cruce. » (Apud discip. serm. XLVIII.) Et l'Église nous en donne encore une plus grande assurance, lorsqu'elle dit : « Quoties hujus hostiæ commemoratio remittitur, toties opus nostræ redemptionis » exercetur. » (Orat. in missa Domini. post Pent.) Car c'est le même Sauveur qui s'offrit sur la croix, qui se sacrifie sur l'autel par le ministère du prêtre, comme dit le concile de Trente : « Una enim eademque est hostia, idem » nunc offerens sacerdotis ministerio, qui seipsum in cruce » obtulit, sola ratione offerendi diversa. » (Conc. trid. sess. XXII. cap. 2.) C'est pourquoi le fruit du sacrifice de la croix nous est appliqué par le sacrifice de l'autel. La passion de Jésus-Christ nous a rendus capables de la rédemption ; la messe nous met en possession de cette rédemption, et nous fait jouir de ses mérites.

Ce principe étant posé, savoir : que la messe est l'œuvre la plus sainte et la plus divine que nous puissions faire, on voit clairement, dit le concile de Trente, qu'il faut ap-

porter tout le soin possible afin qu'un tel sacrifice soit célébré avec la plus grande pureté intérieure, et la plus grande dévotion extérieure possibles. « Satis etiam apparet » omnem operam in eo ponendam esse, ut quanta maxima » fieri potest interiori cordis munditia, atque exteriori devotione ac pietatis specie, peragatur. » (Sess. xxii. décr. de observ. etc.) Et il dit que la malédiction lancée par Jérémie contre ceux qui exercent les fonctions saintes avec négligence : « Maledictus homo qui facit opus Dei negligenter » (Jer. XLVIII. 10.), s'applique précisément aux prêtres qui célèbrent avec irrévérence ce sacrifice qui est la plus grande et la plus élevée de toutes les actions que l'homme puisse faire pour honorer son Créateur ; ajoutant qu'une telle irrévérence peut difficilement se commettre sans impiété : « Quæ ab impietate vix sejuncta esse potest. » Ce sont les propres paroles du concile.

Afin donc que le prêtre évite une si grave irrévérence et la malédiction divine qui en est la suite, voyons ce qu'il doit faire avant de célébrer, pendant la célébration et après avoir célébré. Avant de célébrer il lui faut la préparation ; en célébrant, le respect ; après avoir célébré, l'action de grâce.

§ 1^{er}.

De la préparation avant de célébrer.

En premier lieu, le prêtre doit se préparer avant de célébrer. Un serviteur de Dieu disait que toute la vie d'un prêtre ne devrait être qu'une préparation à la messe, et une action de grâce continuelle après la messe. Il est vrai

que la très-sainte eucharistie est instituée pour le bien de tous les fidèles, mais elle est cependant un don spécial fait aux prêtres. Le Seigneur dit en parlant d'eux : « Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos. » (Matth. VII. 6.) Il faut remarquer les mots *margaritas vestras*. Par le nom de perles, le grec entend les hosties consacrées ; or, ces perles sont appelées les propriétés des prêtres, *margaritas vestras*. Cela posé, dit S. Jean Chrysostôme, chaque prêtre devrait quitter l'autel tout enflammé de l'amour divin, en sorte qu'il fût un sujet de terreur pour l'enfer : « Tanquam leones igitur ignem spirantes, ab illa mensa recedamus, facti diabolo terribiles. » (Chrysost. homil. 6. ad pop. ant.) Mais ce n'est pas ce qui arrive, et l'on voit que la plus grande partie des prêtres sortent de l'autel toujours plus tièdes, plus impatiens, plus orgueilleux, plus avides et plus attachés à l'intérêt, à leur propre estime et aux plaisirs terrestres. « Defectus non in cibo est, sed in sumente, » dit le cardinal Bona. Le défaut ne vient pas de la nourriture qu'ils prennent à une telle table, puisque cette nourriture prise une fois, comme disait sainte Marie-Magdeleine de Pazzi, suffirait pour nous rendre saints ; mais il vient de leur peu de préparation à la célébration de la messe.

Il y a une préparation prochaine et une préparation éloignée : la préparation éloignée est la vie pure et vertueuse que doit mener le prêtre qui veut célébrer dignement. Si Dieu exigeait la pureté des prêtres de l'ancienne loi, seulement parce qu'ils devaient porter les vases sacrés : « Mundamini qui fertis vasa Domini. » (Isa. LII. 11.) Combien plus pur doit être le prêtre qui doit porter dans ses mains et dans son cœur le Verbe incarné : « Quanto mundiores esse oportet, qui in manibus et in corpore

MÉPRISÉS.

» suo portant Christum, » dit Pierre de Blois. (Epist. 123.) Mais il ne suffit pas que le prêtre soit exempt de péché mortel; s'il veut être pur et saint, il faut qu'il soit même dégagé des fautes vénielles, au moins de celles qui sont volontaires; sans quoi, S. Bernard dit que Jésus-Christ ne l'admettra point dans sa compagnie: « Nemo quæ videntur modica contemnat; quoniam, sicut audivit Petrus, nisi laverit, ea Christus, non habebimus partem cum eo. » Il faut donc que toutes les actions, les paroles et les pensées du prêtre qui veut dire la messe soit tellement saintes qu'elles puissent lui servir de préparation à la célébration du très-saint sacrifice.

Quant à la préparation prochaine, l'oraison mentale est premièrement requise. Quelle dévotion peut avoir un prêtre qui célèbre sans avoir fait la méditation? Le père M. Avila disait que le prêtre doit faire au moins une heure et demie d'oraison mentale avant la messe; je me contenterais d'une demi-heure, et même d'un quart-d'heure pour les ecclésiastiques les plus tièdes; mais je ne peux m'empêcher d'avouer que ce n'est point assez d'un quart-d'heure. Oh! Dieu! il y a tant de beaux livres de méditations pour se préparer à la messe: mais quels sont les prêtres qui les lisent? C'est pour cela que l'on voit tant de messes qui se disent sans dévotion et avec beaucoup de désordre. S. Thomas dit que le Sauveur a institué le très-saint sacrement de l'autel afin que le souvenir de l'amour qu'il nous témoigna en sa passion, et des bienfaits qu'il nous mérita en se sacrifiant pour nous sur la croix, fût toujours vivant en nous: c'est pour cela que l'apôtre nous avertit de nous rappeler la mort de notre Seigneur, chaque fois que nous allons à la sainte communion: « Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem

» bibetis, mortem Domini annuntiabitis. » (I. Cor. II.) Or, si tous les fidèles doivent se souvenir de la mort de Jésus-Christ lorsqu'ils font la sainte communion, combien ne doit pas le faire davantage le prêtre lorsqu'il dit la messe, où non-seulement il se nourrit de sa chair très-sainte, mais où il représente et il renouvelle encore sur l'autel le sacrifice de la croix, quoique d'une manière différente ?

En outre, quoique le prêtre ait fait sa méditation, il convient néanmoins qu'il se recueille toujours, au moins un peu de temps avant de célébrer, et qu'il considère la grande action qu'il va faire ; c'est ce que prescrit à tous les prêtres le concile de Milan, tenu du temps de S. Charles : « *Antequam celebrent, se colligant, et orantes mentem* » in tanti mysterii cogitationem defigant. » Lorsque le prêtre entre dans la sacristie pour se disposer à célébrer, il doit congédier toutes les pensées du monde, et dire, comme S. Bernard : « *Affaires et sollicitudes terrestres, attendez-moi là jusqu'à ce que je vous reprenne après avoir célébré la messe qui demande toute mon attention.* » S. François de Sales écrivait un jour à la bienheureuse Jeanne de Chantal : « *Lorsque je m'approche de l'autel pour célébrer la* » messe, je perds de vue toutes les choses de la terre. » Que le prêtre considère donc qu'il va appeler du ciel sur la terre le Verbe incarné pour traiter familièrement avec lui sur l'autel, pour le sacrifier de nouveau à son père, et pour se nourrir enfin de sa chair divine. Ainsi, le bienheureux père Jean d'Avila s'excitait à la ferveur en disant : « *Maintenant, je vais consacrer le fils de Dieu ; je vais le* » tenir dans mes mains, je vais converser et traiter avec lui, » et le recevoir dans mon cœur. »

Le prêtre doit considérer encore qu'il se rend à l'autel pour y être auprès de Dieu l'intercesseur de tous les pé-

cheurs. S. Laurent Justinien dit : « Sacerdos, dum cele-
 » brat, mediatoris gerit officium, propterea delinquen-
 » tium omnium debet esse prelator. » (Serm. de corp.
 Christi.) Ainsi, comme dit S. Jean Chrysostôme, le prê-
 tre étant à l'autel, est placé entre Dieu et les hommes ;
 il présente à Dieu les prières des hommes, et il obtient
 aux hommes les grâces de Dieu : « Medius sit sacerdos inter
 » Deum et naturam humanam, illius beneficia ad nos
 » deferens. » (Homil. 6. in 2. tim. 2.) Dans l'ancienne loi
 il n'était permis au prêtre d'entrer dans le lieu saint
 qu'une fois tous les ans, afin d'y prier pour le peuple ;
 mais aujourd'hui, tous les prêtres ont la permission d'of-
 frir l'agneau de Dieu au Père éternel tous les jours, afin
 d'obtenir les grâces divines pour eux et pour toute l'Église.
 Enfin, dit le concile de Bâle, quand un sujet doit aller
 demander quelque grâce à son prince, il fait tout ce qui
 est en lui pour s'y bien présenter ; il se revêt d'habits dé-
 cens, il emploie des expressions modestes, une attitude
 humble, et il fait une grande attention à sa démarche.
 Combien le prêtre ne doit-il pas le surpasser, lorsqu'il
 se dispose à aller prier la majesté de Dieu pour lui et pour
 les autres. « Si quis principem sæculi rogaturus, habitu
 » honesto, gestu decenti, prolatione non præcipiti, at-
 » tenta quoque mente seipsum studet componere; quanto
 » diligentius in sacro loco rogaturus Deum hæc facere cu-
 » rabit? » (Conc. Basil. sess. 21. can. quomodo.)

§ II.

Du respect avec lequel il faut célébrer.

En second lieu, le prêtre doit avoir, quand il célèbre, le respect qui convient à un si grand sacrifice; c'est là l'objet, ou du moins le point principal de ce livre. Voyons donc ce que renferme ce respect; il renferme : 1° l'attention requise aux paroles de la messe; 2° l'observation exacte des cérémonies prescrites par les rubriques. Quant à l'attention qu'il faut prêter aux paroles, le prêtre pêche en disant la messe avec des distractions volontaires; et, comme disent les docteurs, celui qui serait distrait durant la consécration et la communion, ou simplement durant une partie considérable du canon, pécherait mortellement : c'est le sentiment de Roncaglia, (cap. 3. 9. 2. reg. 3.), de Concina, (theol. mor. pag. 516. num. 15.), et de Tamburin, qui, malgré l'indulgence trop grande de ses opinions, dit néanmoins sur ce sujet : « Si sacerdos, » per notabile tempus voluntarie distractus, eas missæ » partes, quæ canonem continent, recitet, peccabit mortaliter; videtur autem mihi gravis irreverentia, qua » quis dum profitetur Deum summe venerari, cum illo » irreverenter per voluntariam distractionem se gerat. » (Meth. cel. miss. c. 3. num. 9.) Je suis du même sentiment, quoique puissent en dire certains autres auteurs; car, laissant de côté la question de savoir si l'attention est ou n'est pas de l'essence de la prière, je dis que le sacrifice de l'autel, outre sa qualité de prière, est de sa nature le culte le plus excellent de la religion à laquelle

on fait une injure grave quand on se laisse aller à des pensées étrangères au moment où l'on professe un religieux respect pour Dieu ; c'est pourquoi la rubrique nous donne cet avis. « *Sacerdos maxime curare debet, ut distincte et* » apposite proferat ; non admodum festinanter ut advertere » possit quæ legit, etc. » (C. T.)

Quant à l'accomplissement des cérémonies prescrites par les rubriques pour la célébration de la messe, S. Pie V dans la bulle jointe au missel, ordonne de les faire « *dis-* » trictè, et *in virtute sanctæ obedientiæ*, c'est-à-dire selon » les rubriques du missel : *Juxta ritum, modum et nor-* » mam in missale prescriptam ; » ce sont ses propres paroles. C'est pourquoi, le P. Suarez a bien raison de dire que l'omission de la moindre cérémonie ordonnée par les rubriques, comme serait celle d'une bénédiction, d'une génuflexion, d'une inclination, et de quelque autre chose semblable n'est pas exempte de faute vénielle. Benoît XIII le déclare expressément dans le concile de Rome (tit. 15. cap. 1.), en disant que dans la célébration de la messe « *ritus, in minimis etiam sine peccato negligi vel mutari* » *haud possunt* : » Sainte Thérèse disait : « Je donnerais » ma vie pour une cérémonie de l'église ; » et le prêtre les mépriserait ! Lacroix, (lib. 2. num. 422.) et Pasqualigo prononcent comme Benoît XIII, dans le cas où l'on fait les cérémonies de l'Église avec trop de précipitation, et même quand on s'en acquitte avec négligence comme dit très-bien le P. Concina (pag. 509. n. 2.), en parlant de ces célébrans qui ne font point la génuflexion jusqu'à terre, ou qui font semblant de baiser l'autel au lieu de le baiser réellement, ou enfin qui forment mal les bénédictions, contrairement à ce que prescrivent les rubriques. Le P. Gavantus dit aussi (p. 3. in rubr. miss. tit. 2.) avec Le-

desma, que faire ainsi les cérémonies prescrites c'est la même chose que de les omettre, selon cet axiome des juristes : « *Paria sunt non facere, et mala facere.* »

De plus, les docteurs, tels que Wigandt (tract. 15. n. 75.), Roncaglia (de sacr. miss. c. 3. qu. 4. in fine), Concina et Lacroix disent communément, aux endroits que nous venons de citer, que si un prêtre dans une action notable de la messe omet les cérémonies, il n'est pas exempt de péché mortel, lors même que ces cérémonies ne soient point des plus importantes; car ces omissions répétées dans le même sacrifice, forment ensemble une matière grave, attendu qu'en se réunissant en quantité notable, elles causent une irrévérence considérable à la majesté du sacrifice. Nous savons que, même dans l'ancienne loi, le Seigneur menaça de plusieurs malédictions les prêtres qui omettaient des cérémonies de ces sacrifices qui n'étaient que les figures du nôtre : « *Quod si* »
 « *audire nolueris vocem Domini, ut custodias ceremonias... venient super te omnes maledictiones istæ : maledictus eris in civitate, maledictus in agro... maledictus eris ingrediens, etc.* » (28. ex. v. 15. Deutéron.)

Cela posé, il me semble qu'en voyant la manière dont la plus grande partie des prêtres disent la messe, avec tant de vitesse et de mépris pour les cérémonies, il faudrait pleurer et pleurer des larmes de sang. On pourrait faire à ces prêtres le même reproche que Clément d'Alexandrie adressait aux prêtres païens, c'est-à-dire qu'ils faisaient du ciel un théâtre, et de Dieu le sujet de leur comédie : « *O impietatem cœlum cœnam fecistis, et Deus factus est actus.* » (Clem. Alex. de sacr. gent.) Mais que dis-je, une comédie? Ah! quelle attention n'auraient-ils pas, s'ils avaient un rôle à jouer dans une pièce de théâtre?

et quelle est l'attention qu'ils donnent à la célébration de la messe? des paroles mutilées, des genuflexions en l'air qui semblent plutôt des actes de mépris que de révérence; des signes de croix dont on ne connaît même pas le sens; ils marchent devant l'autel, et se tournent d'une manière propre à exciter le rire; ils touchent ensuite l'hostie sainte et le calice consacré, comme s'ils avaient un morceau de pain et un verre de vin à la main; ils mêlent en désordre les paroles et les cérémonies de la messe, anticipant de part et d'autre le temps prescrit par les rubriques; en un mot, toute leur messe n'est du commencement jusqu'à la fin qu'un mélange confus de désordres et d'irrévérences.

Et pourquoi tout cela? tantôt parce qu'on ignore les rubriques qu'on ne se donne point la peine d'étudier, tantôt parce qu'on est pressé de finir la messe aussitôt que possible. On dirait que ces prêtres célèbrent la messe comme si l'église allait s'écrouler, ou que les Turcs fussent près d'y pénétrer, sans qu'on eût le temps de s'enfuir; et tel prêtre sera resté deux heures dans les affaires du monde, ou se sera amusé à causer inutilement dans un magasin ou dans la sacristie, qui se pressera ensuite de dire la messe, ne désirant que de l'avoir terminée bien vite. Il faudrait qu'ils rencontrassent un homme qui leur dit sans cesse ce que disait un jour le P. M. Avila à un ecclésiastique qui célébrait comme nous venons de le dire. Il s'approcha de l'autel, et lui fit entendre ces paroles : « Par charité daignez le traiter mieux, parce qu'il est » fils d'un bon père. » Dieu ordonna aux prêtres de l'ancienne loi de trembler de respect en s'approchant de son sanctuaire : « Pavete ad sanctuarium meum. » (Levit. 26. 2.) Et un prêtre de la nouvelle loi, étant à l'autel, en

présence de Jésus-Christ, oserait le traiter avec tant d'irrévérence, tandis qu'il le tient dans ses mains, tandis qu'il l'offre et qu'il s'en nourrit !

Le prêtre à l'autel, comme dit S. Cyprien, et comme il est certain, représente la personne même de Jésus-Christ : « *Sacerdos vice Christi vere fungitur.* » (Epist. 63. ad Cœcilium,) Car là il dit, en la personne de Jésus-Christ : « *Hoc* » est corpus meum, hic est calix sanguinis mei. » Mais, ô Dieu ! en voyant aujourd'hui tant de prêtres célébrer avec tant d'irrévérence, faudra-t-il dire qu'ils représentent Jésus-Christ, ou qu'ils ressemblent à autant de charlatans qui gagnent leur vie en jouant, selon ce que dit le synode de Spalatro : « *Plerique celebrantes conantur, non ut missam celebrent, sed ut absolvant; non ut devotionis exercitium, sed ut victus sustentationem habeant; ita ut missæ celebratio, non tanquam religionis mysteria, sed ut lucrandi ars quædam exerceatur.* » Et ce que j'admire le plus, ou, pour mieux dire, ce que je déplore davantage, c'est de voir même des religieux, et même des réformés et des observantins, dire la messe avec tant de précipitation, et faire les cérémonies avec tant de négligence, que leur conduite scandaliserait jusqu'aux idolâtres, et se montrer pires que les prêtres séculiers les plus relâchés qu'on ait jamais vus.

Il faut remarquer ensuite que les prêtres qui célèbrent si indignement ne pèchent pas seulement par l'irrévérence qu'ils commettent envers le saint sacrifice, mais qu'ils pèchent encore par le grand scandale qu'ils donnent au peuple qui assiste à leur messe. Comme une messe dite dévotement procure une grande dévotion et une vénération particulière à ce grand sacrifice ; de même celle qui est célébrée sans dévotion fait perdre le respect qui

lui est dû. On raconte de S. Pierre d'Alcantara, que la messe qu'il célébrait dévotement faisait plus de fruit que tous les sermons des prédicateurs de sa province. Le concile de Trente dit que l'Église n'a ordonné les cérémonies de la messe que pour inspirer aux fidèles la vénération qui est due au sacrifice de l'autel, et aux mystères sublimes qu'il renferme. Voici les paroles du concile : « Ecclesia ce-
 » remonias adhibuit ut majestas tanti sacrificii commen-
 » daretur, et mentes fidelium per hæc visibilia religionis
 » signa ad rerum altissimarum, quæ in hoc sacrificio la-
 » tent, contemplationem excitarentur. » (Trid. sess. 22. c. 5.) Mais lorsque ces cérémonies se font avec négligence et à la hâte, elles n'excitent plus le respect ; au contraire, elles font perdre aux séculiers la vénération due à un si grand mystère. Pierre de Blois dit que par les messes célébrées avec irrévérence, on donne occasion au peuple de faire peu de cas du très-saint sacrement : « Ex inordinatis
 » et indisciplinatis sacerdotibus hodie datur ostentui nos-
 » træ redemptionis venerabile sacramentum. » (Pet. Bles. ep. ad Richer.) C'est pourquoi le concile de Tours, tenu en 1583, ordonna que les prêtres fussent bien instruits des cérémonies de la messe. Et remarquez ce qu'il dit à la fin : « Ne populum sibi commissum a devotione potius
 » révoquent, quam ad sacrorum mysteriorum venerationem
 » invitent. »

Comment d'ailleurs ces prêtres voudraient-ils obtenir le pardon de leurs péchés et la grâce de Dieu, en disant de telles messes, si, en même temps qu'ils les lui offrent, ils l'offensent, et si, de leur côté, ils lui causent plus d'opprobre que d'honneur. Le pape Jules dit : « Cum omne
 » crimen sacrificiis deleatur, quid pro delictorum expia-
 » tione Domino dabitur, quando in ipsa sacrificii obla-

» tione erratur? » (Can. cum omn. de consecr. dist. 2.) Il offenserait Dieu le prêtre qui ne croirait point au sacrement de l'eucharistie ; mais celui qui y croit, et qui ne lui porte point le respect qui lui est dû, et qui est cause en même temps que ceux qui le voient célébrer avec si peu de révérence le perdent, l'offense bien d'avantage. Les juifs respectèrent Jésus-Christ au commencement de sa prédication ; mais ensuite, lorsqu'ils le virent méprisé par les prêtres, ils perdirent tout-à-fait la bonne opinion qu'ils en avaient, et se réunirent enfin aux mêmes prêtres pour s'écrier : « Tolle, tolle, crucifige eum. C'est ainsi qu'aujourd'hui les séculiers, en voyant les prêtres dire la messe avec tant de négligence et de mépris, en perdent presque l'estime et la vénération. Une messe célébrée avec dévotion, comme je l'ai déjà dit, inspire la dévotion à tous ceux qui y assistent ; au contraire, une messe méprisée fait perdre la dévotion et même presque la foi aux assistants. Un certain religieux, très-digne de foi, m'a raconté à ce sujet un fait horrible ; et ce fait, je l'ai vu aussi rapporté dans un petit livre intitulé : *Motifs pour célébrer la messe sans précipitation*, par le père Séraphin-Marie Loddi, dominicain. Il y avait à Rome un hérétique qui était résolu d'abjurer, comme il l'avait promis au souverain pontife Clément XI ; mais étant allé dans une église, et y ayant vu célébrer une messe sans dévotion, il s'en scandalisa de telle sorte, qu'il se présenta au pape et lui dit qu'il ne voulait plus abjurer, parce qu'il était persuadé que les prêtres, ni le pape lui-même, n'avaient une foi véritable en l'Église catholique : mais le pape lui dit que ni l'indévation d'un prêtre, ni celle de plusieurs prêtres négligens ne pouvait point porter préjudice à la vraie foi que l'Église enseignait. Néanmoins l'hérétique répondit : Mais

si j'étais pape, et que je connusse un prêtre qui dit la messe avec tant d'irrévérence, je le ferais brûler vif; voyant donc qu'il y a à Rome des prêtres qui célèbrent si indignement, et à la face du pape, sans en être châtiés, je me persuade que le pape lui-même n'a pas la foi. A ces mots, il prit congé du souverain pontife, et s'obstina à ne vouloir plus abjurer. J'ajouterai qu'un séculier, ce matin même, pendant que j'écrivais le présent ouvrage, ayant entendu une messe de la sorte, n'a pu s'empêcher de dire à un père de notre congrégation qui me l'a rapporté : « Vraiment ces prêtres nous font perdre la foi avec leurs » messes. »

Écoutons comment gémit, sur ce scandale lamentable des messes profanées par les prêtres, le très-pieux cardinal Bellarmin, dans le texte rapporté par Benoît XIV (In bullai Annus. qui. tom. 3. bullar. § 15.) : « Aliud est etiam » lacrymis uberrimis dignum, quod ob nonnullorum sa- » cerdotum incuriam aut impietatem sacrosancta mysteria » tam indigne tractentur, ut qui illa tractant, videantur » non credere majestatem Domini esse præsentem. Sic » enim aliqui sine spiritu, sine affectu, sine timore, festi- » natione incredibili, sacrum perficiunt, quasi fide Chris- » tum non viderent, aut ab eo se videri non crederent. »
 Pauvres prêtres ! Le vénérable père M. Avila ayant vu mourir un prêtre qui n'avait dit que sa première messe, s'écria : « Oh ! quel compte ce prêtre aura dû rendre à » Dieu pour cette messe qu'il a dite ! » Considérez maintenant ce qu'aurait dû dire le père Avila des prêtres qui pendant trente ou quarante ans ont dit tous les jours une messe scandaleuse, de la manière que nous l'avons marqué ci-dessus ?

On trouve dans les annales des pères capucins (tom. 1.

an. 1552.), à propos de la messe profanée, un fait terrible que nous allons rapporter. Il y avait dans une église un curé qui célébrait la messe avec empressement et irrévérence; c'est pourquoi le père Mathieu de Basse, premier général des capucins, le voyant rentrer dans la sacristie, le reprit aussitôt, en lui disant que sa messe n'édifiait point l'Église, mais que plutôt elle la détruisait : il le pria donc de la célébrer avec la gravité convenable, ou du moins de s'en abstenir, pour ne plus scandaliser le peuple, comme il l'avait fait jusque-là; le curé s'offensa tellement de cette réprimande, que, s'étant dépouillé à la hâte des ornemens sacrés, il courut après le religieux pour lui faire éprouver son ressentiment; mais ne l'ayant point rencontré, il se retira chez lui, où, un instant après, le malheureux fut assailli par quelques-uns de ses ennemis qui le maltraitèrent et le blessèrent si cruellement, que dans l'espace d'une heure il expira misérablement. Alors il s'éleva une grande bourrasque de vents, qui déracinèrent les arbres, et qui enlevèrent les bestiaux. On exorcisa ensuite un possédé qui dit que tous les démons de ce pays s'étaient réunis pour empêcher ce prêtre de se convertir avant sa mort; et que leurs vœux s'étant réalisés, ils avaient excité cette tempête en signe de triomphe.

Je ne sais d'ailleurs par quelle espèce de conscience les curés et les sacristains peuvent permettre à ces prêtres de célébrer la messe dans leurs églises, avec tant d'irrévérence. Le père Pargualigo ne peut les excuser d'une faute grave, lorsqu'il dit : « *Prælatos etiam regulares et rectores ecclesiarum, peccare mortaliter, si permittant subditos celebrare cum nimia festinatione, quia ratione muneris tenentur curare, ut celebratio congruo modo se habeat.* » (Desacrif. nov. leg. 26.) Et il n'est point douteux que les

évêques ne soient strictement obligés d'interdire la célébration des saints mystères à de tels prêtres, sans aucun égard ; comme l'ordonna le concile de Trente, en parlant de la messe : « Decernit sancta synodus, ut ordinarii locorum ea » omnia prohibere sedulo curent, ac teneantur, quæ irre- » verentia (quæ ab impietate vix sejuncta esse potest) in- » duxit. » (Decr. de observ. in celeb. etc.) Remarquez les paroles, « prohibere, curent, ac teneantur ; » c'est pourquoi les prélats sont obligés d'y veiller, et même de s'informer attentivement de la manière dont se célèbrent les messes dans leurs diocèses ; et ils doivent suspendre de la célébration les prêtres qui la disent sans y apporter le respect convenable. Cela s'étend même aux prêtres réguliers ; car les évêques sont en cela constitués légats apostoliques par le concile : « Ipsi ut delegati sedis apostolicæ prohi- » beant, mandent, corrigant, atque ad ea servanda censu- » ris, aliisque pœnis compellant. » (Trid. l. c.)

Mais voyons maintenant combien il faut de temps pour célébrer la messe, lorsqu'on veut la dire sans défaut. Le père Molina dit (Instr. de sac. tract. 5. c. 14.), qu'une heure n'est point un temps trop considérable pour dire une messe. Néanmoins le cardinal Lambertini (Noti. 29. n. 30.) conclut, d'après l'opinion commune des autres auteurs, que la messe ne doit pas durer plus d'une demi-heure, ni moins de vingt minutes ; car, dit-il, on ne peut la célébrer avec la révérence convenable en moins de vingt minutes, et si on y emploie plus d'une demi-heure, on pourrait causer de l'ennui à ceux qui l'entendent. Voici ses paroles : « Non breviorē triente, nec longiorē » dimidia hora debere esse missam, quia breviori spatio » non possunt omnia debito honore peragi ; et longior » tædio esset adstantibus. » On voit la même chose dans

un chapitre général des clercs réguliers (p. 1. c. 3. art. 1618.) : « Nemo missam longius horæ semissæ protrahat, » neque triente contrahat. » On le voit aussi dans les constitutions des carmes déchaussés (p. 1. c. 5.) : « Missa » privata per dimidiam circiter horam, sed non ultra, ex- » tendatur. » Les réglemens de la compagnie de Jésus disent encore la même chose : « Semi horam in faciendo » sacro, nec multum excedat, neque ita brevis sit, ut il- » lam non expleat. » Le père Gobato est du même avis (Tract. 3. c. 23. § 3. n. 814.), lorsque expliquant le *breviter* que les docteurs exigent pour la célébration de la messe, il dit qu'il faut l'entendre d'environ une demi-heure : « Breviter, id est circa dimidiam horam ; vix enim » breviori spatio possunt omnia in missis communibus » peragi cum debito decore et devotione. » Il ajoute qu'il lui est difficile de se persuader qu'on puisse ordinairement bien dire la messe dans l'espace d'un quart-d'heure : « Nec facile quis mihi suadebit, se communiter cum sensu » pietatis intra horæ quadrantem finire sacrum. » (Loc. cit.) Et il assure qu'il lui paraît impossible que la messe puisse se terminer en un quart-d'heure, sans qu'on y commette beaucoup d'imperfections. Le père Roncaglia (De sacrif. miss. cap. 4.) tient aussi pour certain qu'on ne peut excuser de péché grave le prêtre qui dit la messe en moins d'un quart-d'heure : « Nemo credat missam esse prolixam, » si mediam horam non excedat, et nimis brevem, ut sal- » tem tertiam partem horæ non compleat, ut communiter » docent doctores. Quia tamen qui infra quadrantem mis- » sam absolvit, necesse est valde indevotè celebrare, plura » confundere, truncare, vel saltem syncopare, ideo com- » munitè dicitur peccare mortaliter. Ex hoc autem oritur » in episcopis et prælatis regularibus obligatio sub gravi

» turpem hanc et scandalosam celeritatem extirpare. » Pasqualigo (de sacr. miss. quæst. 229.) et plusieurs autres disent communément la même chose : de ce nombre sont les docteurs cités par le cardinal Lambertini dont nous venons de parler, comme Quarti, Bisso, Clericato, etc. : cela posé, il faut conclure que le prêtre qui célèbre une messe quelconque en moins d'un quart-d'heure, quand même ce serait une messe de morts ou de la Vierge, *in sabbato*, commet probablement, pour ne pas dire certainement, un péché mortel, parce qu'il est impossible de dire la messe dans un espace de temps moindre que celui d'un quart-d'heure, sans commettre une grave irrévérence contre le sacrifice, et sans donner un grand scandale au peuple.

Mais écoutons les excuses que nous apportent les prêtres qui méprisent la messe. 1° Dira l'un, je célèbre la messe très-brièvement, mais grâces à Dieu, je n'y fais point de faute, parce que j'ai la langue déliée, et le mouvement prompt ; en sorte que je profère toutes les paroles, et que je fais exactement toutes les cérémonies en peu de temps. Mais je répons : Non, il ne suffit pas, pour dire la messe, sans défaut, il ne suffit pas de proférer les paroles et de faire les cérémonies à la hâte ; il faut les faire avec la gravité convenable, et cette gravité, même intrinséquement, est nécessaire à la révérence requise ; sans quoi, si on fait les cérémonies avec célérité, elles ne produisent plus le respect et n'excitent point la vénération que mérite le sacrifice ; mais au contraire, comme nous l'avons démontré ci-dessus, il en résulte une grave irrévérence et un grand scandale pour les assistans. Voici comment parlent les docteurs. Le père Paul Marie Quarti dit : « Certum requiri » tantum spatium, quod possit commode satis esse ad per-

» ficiendas ceremonias ea gravitate quæ tantum sacrificii
 » decet. » (Quart. in rubr. tit. 16. dub. 6.) Et Pasqualigo
 dit la même chose : « Dicendum est satius esse declinare
 » ad prolixitatem, quam ad accelerationem, quia majestas
 » sacrificii exigit potius illum modum qui congruit gra-
 » vitati actionis quam declinationem ad oppositum. »
 (De sacrif. quæst. 229.) Il en donne la raison ; c'est qu'en
 précipitant la messe, non-seulement on peut y commettre
 un péché, mais encore un scandale ; et ce scandale n'aura
 point lieu, si on prolonge la cérémonie ; car cette lenteur
 causera tout au plus un peu d'ennui à ceux qui y assis-
 tent : enfin, Quarti déjà cité conclut : « Qui missam præ-
 » cipitant, valde timendum est, ne in infernum præcipi-
 » tentur. »

2° Un autre me dira : Parmi les conditions qu'assignent
 ordinairement les docteurs à la célébration de la messe,
 une des premières est la brièveté : « *Alte, breviter, clare,
 devote et exacte.* Je demanderai d'abord à celui qui parle
 ainsi : Mais, mon cher prêtre, pourquoi voulez-vous vous
 appliquer seulement à observer cette condition de la brié-
 veté, et non point les autres qui sont dévotes et exactes ?
 En outre, la rubrique explique bien comment elle entend
 le mot *breviter*, c'est-à-dire que la messe soit dite : « Non
 » nimis morose ne audientes tædio afficiantur. » Il
 faut remarquer encore que la rubrique elle-même, après
 avoir dit ces paroles, ajoute immédiatement : « Nec nimis
 festinanter. C'est pourquoi le continuateur de Tournely
 dit avec beaucoup de sens : « Brevis intelligitur modo
 » non destruat devotionem; unde si esset infra dimidiam
 » horæ, non possét dici devota, et consequenter male
 » diceretur. » C'est pourquoi il ajoute que le mot *brevis*
 est mis par opposition à la longueur affectée qui causerait

un ennui considérable aux assistans. Du reste, le même auteur confirme ce que dit Pasqualigo cité ci-dessus : « *Melius est declinare in longitudinem, quam in brevitate; quia cum longitudine non potest peccari graviter, nec scandalum dari, sicut in nimis brevi.* » Un jour un prêtre pour s'excuser du mépris qu'il faisait de la messe, disait: Mais S. Philippe de Neri ne mettait qu'un demi-quart-d'heure à dire sa messe. Quelle folie! il est vrai que S. Philippe, comme dit l'auteur de sa vie, célébrait la messe en très-peu de temps lorsqu'il l'a disait en public, mais l'auteur de sa vie n'entendait pas certainement un demi-quart-d'heure par ce peu de temps; il voulait seulement parler de cette longueur qui inspire de l'ennui, et que les rubriques condamnent. Du reste, il est rapporté, dans cette même vie, que le saint célébrait la messe avec tant de dévotion, même en public, qu'il faisait verser des larmes de compassion à tous ceux qui y assistaient. Il est certain qu'il n'aurait pu provoquer des larmes en célébrant une messe d'un demi-quart-d'heure, mais qu'il aurait plutôt excité le rire, et qu'il se serait livré à la dérision.

3° On dira encore : Mais les séculiers se plaignent et s'impatientent si la messe est longue. Donc, répondrai-je d'abord, c'est l'indévotion des gens du monde qui doit être la règle du respect dû à la messe? Je réponds, en outre, que si les prêtres disaient la messe avec la révérence et la gravité requise, les séculiers en concevraient le respect qui est dû à un sacrifice aussi saint, et qu'ils ne se plaindraient point d'être obligés d'y assister l'espace d'une demi-heure; mais parce qu'ordinairement les messes sont si courtes et si profanées, et parce qu'elles n'excitent point la dévotion, les séculiers prenant exemple des prêtres qui les disent y assistent sans dévotion et avec

peu de foi ; et s'ils voient quelquefois un prêtre qui emploie quinze ou vingt minutes à dire sa messe, comme ils ont pris une mauvaise habitude, ils s'ennuient et se plaignent ; et tandis qu'ils ne regrettent point de passer plusieurs heures à une table de jeu ou au milieu d'une place où ils perdent le temps, ils s'ennuient d'employer une demi-heure à entendre une messe. Les prêtres sont la cause de tous les maux : « Ad vos, ô sacerdotes », s'écrie le Seigneur, « quia despicitis nomen meum, et dicitis : » in quo despeximus nomen tuum? In eo quod dicitis » mensa domini despecta est. » (Malach. 1. 6. 7.) C'est-à-dire que le peu de cas que font les prêtres du respect qui est dû à la messe est cause qu'elle est aussi méprisée par les autres.

C'est pourquoi, mon cher prêtre, faites en sorte de dire la messe avec la dévotion requise, et ne vous inquiétez pas d'être censuré par les autres. Contentez-vous des éloges de Dieu et des anges qui vous assistent et qui environnent l'autel. Et si jamais il arrivait qu'une personne vous dit d'expédier bien vite votre messe, quelle que puisse être d'ailleurs son autorité, répondez-lui ce que répon dit S. Théotone, chanoine régulier à Tharasia, reine de Portugal. Cette princesse ayant une affaire pressante à terminer, pria le saint d'accélérer sa messe. Mais le saint lui répondit qu'il y avait dans le ciel une reine beaucoup plus grande qu'elle, en l'honneur de laquelle il devait célébrer la messe ; que si elle ne pouvait point attendre, elle pouvait se rendre à ses affaires, mais que pour lui il ne pouvait manquer au respect dû au sacrifice, en abrégeant le temps qui était nécessaire à la célébration : « Respondit aliam in cælo esse reginam longe » meliorem, cui solemnia missæ peragere disposuerat; in

» potestate ejus esse vel missam audire, vel penitus discedere. » (Bolland, die 18 febr.) Mais qu'arriva-t-il ? La reine, rentrant en elle-même, fit appeler le saint, et s'étant humblement jetée à ses pieds, résolut en pleurant de faire pénitence de sa témérité.

Efforçons-nous donc de nous corriger, mes chers prêtres, si nous avons célébré par le passé ce grand sacrifice avec peu de dévotion et de respect. Considérons la grande action que nous allons faire lorsque nous allons dire la messe, et pensons au grand trésor des mérites que nous acquerrons en la célébrant dévotement. Oh ! quel bien ne trouvent point dans une messe ces prêtres qui la disent avec dévotion, Discepol dit : (Serm. LVIII.) « Oratio citius » exauditur in ecclesia in præsentia sacerdotis celebrantis. » Or, si la prière d'un séculier est plutôt exaucée de Dieu, lorsqu'elle est faite en présence du prêtre qui célèbre, à combien plus forte raison sera exaucée la prière d'un prêtre qui célèbre la messe avec dévotion ? Celui qui dit la messe tous les jours avec quelque dévotion, recevra toujours de Dieu de nouvelles lumières et de nouvelles forces. Jésus-Christ l'instruira de plus en plus, il le consolera, l'animera et lui accordera les grâces qu'il souhaite. Le prêtre est certain, surtout après la consécration, qu'il obtiendra du Seigneur tout ce qu'il lui demandera. Le vénérable P. D. Antoine de Colellis disait : Lorsque je célèbre et que je tiens Jésus-Christ dans mes mains, j'en obtiens tout ce que je veux.

Enfin, en parlant du respect dû à Jésus-Christ qui se sacrifie durant la messe, je ne passerai point sous silence le précepte d'Innocent III : « Præcepimus quoque, ut « oratoria, vasa, corporalia et vestimenta nitida conserventur; nimis enim videtur absurdum in sacris negli-

» gere, quæ dedecent in profanis. » (In Can. 1, Relin-
qui. tit. 44.) Ce pontife n'avait que trop raison de parler
ainsi; car, en vérité, plusieurs ne rougissent pas de célé-
brer ou de faire célébrer les autres avec des corporaux,
des purificateurs et des calices dont ils auraient honte
de se servir dans leurs repas domestiques.

§ III.

De l'action de grâces après la célébration.

Enfin, il faut que le prêtre fasse son action de grâces
après avoir célébré. S. Chrysostôme dit que si les hommes
veulent que nous soyons reconnaissans envers eux pour
les moindres faveurs qu'ils nous font, et que nous leur
donnions quelque récompense; nous devons être bien
plus reconnaissans envers Dieu pour les grands biens qu'il
nous accorde, puisqu'il n'attend de nous aucune récom-
pense et qu'il veut seulement être remercié pour notre
propre avantage. « Si homines parvum beneficium pres-
» titerint, à nobis gratitudinem expectant : quanto magis
» id nobis faciendum iis quæ a Deo accepimus, qui hoc
» solum ob nostram utilitatem, vult fieri. (Chrys. hom.
26. cap. 8. gen.) Au moins, continue le saint, si nous
ne pouvons le remercier comme il le mérite, remercions-
le comme nous le pouvons. Mais quelle misère et quel dé-
sordre n'est-ce pas de voir tant de prêtres qui, après avoir
fini la messe, après avoir reçu de Dieu l'honneur de lui
offrir son propre fils en sacrifice, et après s'être nourris de
son corps sacré, à peine entrés dans la sacristie, les lèvres
encore toutes teintes de son sang récitent quelque

courte prière entre les dents, sans dévotion et sans attention, et se mettent ensuite à discourir de choses inutiles ou des affaires du monde! Quelquefois ils sortent de l'église et emportent dans les rues Jésus-Christ qui est encore dans leur poitrine sous les espèces sacramentelles. Il faudrait faire continuellement à ces prêtres ce que fit le P. Jean Avila, qui voyant un prêtre sortir de l'église sitôt après avoir dit la messe, le fit accompagner par deux clercs qui portaient des flambeaux. Le prêtre ayant demandé à ces clercs pourquoi ils l'accompagnaient avec tant d'honneur, ils lui répondirent : Nous accompagnons le très-saint sacrement que vous portez au dedans de vous.' On peut bien leur appliquer ce qu'écrivait une fois S. Bernard à l'archidiacre Foulque : » Heu! quomodo » christum tam cito fastidis. » (Epist. xxv.) Oh Dieu! et comment vous dégoûtez-vous si vite de la compagnie de Jésus-Christ qui est au dedans de vous?

Il y a tant de livres de dévotion qui exhortent les prêtres à l'action de grâces après la messe et qui la leur inculquent; mais quel est le nombre des prêtres qui la font réellement? Ils pourraient être montrés du doigt. Ce qui m'étonne c'est d'en voir quelques-uns qui font l'oraison mentale et diverses autres dévotions, et qui après la messe s'appliquent très-peu ou ne s'appliquent pas à s'entretenir avec Jésus-Christ. L'action de grâces après la messe ne devrait se terminer qu'avec le jour. Le P. M. Avila disait qu'il faut faire un grand cas du temps qui s'écoule après la messe. C'est un temps précieux pour négotier avec Dieu et pour gagner des trésors de grâces. S. Thérèse disait : » Après la communion, ne perdons pas une si bonne occasion de négotier : la divine majesté n'est point dans » l'usage de payer mal le logement qu'on lui donne, si

» on lui fait un bon accueil. » La sainte disait encore que Jésus après la communion se place dans l'âme comme dans un trône de grâces, et qu'il semble lui dire, comme il disait à l'aveugle-né : « Quid vis ut tibi faciam ? » Dites-moi ce que vous voulez que je fasse pour vous, car je suis disposé à vous accorder tout ce que vous demanderez ?

Il faut encore savoir ce qu'enseignent plusieurs docteurs, Suarez, Gonet et d'autres, savoir : que l'âme retire d'autant plus de fruit de la sainte communion, qu'elle s'en rend plus digne par les bons actes qu'elle fait pendant tout le temps que durent les espèces sacramentelles qu'elle vient de recevoir ; car ce sacrement ayant été institué sous la forme d'une nourriture comme la nourriture terrestre profite d'autant plus au corps qu'elle demeure plus long-temps dans l'estomac ; ainsi cette viande céleste nourrit d'autant plus l'âme de grâces, qu'elle demeure plus long-temps dans le corps toutes les fois que l'âme augmente ses dispositions par de bons actes. Il faut ajouter que tout bon acte a une plus grande valeur et un plus grand mérite en ce moment, parce qu'alors la personne qui le produit est unie à Jésus-Christ, selon ce qu'il dit lui-même : « Qui manducat meam carnem, in » me manet et ego in eo. » (Joan. vi.) Et comme dit S. Jean Chrysostôme, alors Jésus-Christ devient une même chose avec nous : « Ipsa re nos suum corpus efficit. » Et ainsi nos actes ont un plus grand mérite, parce que l'âme les produit en union avec Jésus-Christ.

Mais au contraire le Seigneur ne veut point jeter ses grâces aux ingrats, comme dit S. Bernard : « Numquid » non perit, quod donatur ingratis. » C'est pour cela que le P. Avila, après avoir célébré, s'entretenait ordinaire-

ment deux heures en prière avec Jésus-Christ pour traiter avec lui. Oh ! avec quelle tendresse et affection Jésus ne parle-t-il pas aux âmes après la communion ! quels raffinemens d'amour n'emploie-t-il pas à leur égard durant ce temps ! Ce ne serait donc pas une chose fort étonnante que chaque prêtre s'entretint avec Jésus-Christ une heure après la messe. Je vous prie au moins, mon cher prêtre, de vous y entretenir pendant une demi-heure ; au moins pendant un quart d'heure : Mais oh ! Dieu, qu'est-ce qu'un quart d'heure ? S. Ambroise dit : « Verus mister altaris , Deo , non sibi , natus est. » Si donc le prêtre ne s'appartient plus depuis le jour de son ordination , s'il n'appartient plus au monde , ni à ses parens , mais seulement à Dieu , à quoi doit-il employer les jours de sa vie , sinon à ce qui regarde le service de Dieu , et surtout à embrasser étroitement Jésus-Christ lorsqu'il l'a reçu dans la sainte communion ?

Je veux enfin dire un mot en passant sur la question de savoir s'il est plus agréable à Dieu de dire la messe ou de s'en abstenir par humilité. Je dis que s'abstenir de la messe par humilité est une bonne action , mais que célébrer la messe vaut mieux encore. Les actes d'humilité procurent à Dieu un honneur fini , mais la messe lui rend un honneur infini , parce qu'il lui est rendu par une personne divine. Remarquons ce que dit le bienheureux Bède : « Sacerdos non legitime impeditus , celebrare »
 » omittens , quantum in eo est , privat sanctissimam trinitatem gloria , angelos lætitia , peccatores venia , justos »
 » subsidio , in purgatorio existentes refrigerio , ecclesiam »
 » beneficio , et seipsum medicina. » (De miss. sacrif.) Le glorieux S. Gaétan , étant à Naples , et ayant entendu dire qu'un cardinal de ses amis qui était d'abord dans l'usage

de célébrer tous les jours, commençait à omettre la messe à cause de ses affaires, se rendit subitement à Rome, malgré les chaleurs excessives de la canicule, et au péril même de sa vie, pour persuader à son ami de ne point abandonner son ancienne pratique. En effet, il persuada son ami, et revint à Naples. On raconte encore du P. Avila, (Vita in par. 16.) qu'étant allé un jour dire la messe à un hermitage, il se trouva tellement affaibli par les fatigues de la route, que doutant de pouvoir arriver en ce lieu, dont il était encore éloigné, il se disposait à s'arrêter, et à ne point dire la messe ce jour-là; mais Jésus-Christ lui apparut alors sous la forme d'un pèlerin, lui découvrit sa poitrine, et lui dit en lui montrant ses plaies, et surtout celle de son côté : « Lorsque l'on me fit ces plaies, » *j'étais plus las et plus affaibli que toi;* » ayant ainsi parlé il disparut. Fortifié par cette vision, le P. Avila acheva sa route, et alla dire sa messe.

SECONDE PARTIE.

L'OFFICE MÉPRISÉ.

Ceux qui sont députés par l'Église pour réciter l'office divin, font deux choses très-grandes et très-importantes: 1° Ils louent, ils honorent Dieu; 2° ils obtiennent les miséricordes divines pour tout le peuple chrétien. En premier lieu, l'office divin honore donc la majesté de Dieu. » *Sacrificium laudis honorificabit me; et illic iter, quo ostendam illi salutare Dei.* » (Psalm. XLIX. 12.) Je déclare, dit le Seigneur, que je suis honoré par celui qui m'offre des sacrifices de louange; et il y trouvera la voie du salut. Sainte Marie-Magdeleine de Pazzi était toute consolée lorsqu'elle entendait sonner l'office, et elle courait bien vite au chœur en pensant qu'elle allait remplir la fonction des anges, qui est de louer Dieu sans cesse. C'est là précisément l'intention qu'a eue l'Église, en destinant ses ministres à chanter ses louanges divines, afin que les hommes pussent s'unir sur la terre avec les bienheureux du ciel, pour honorer le commun Créateur.

*Sed illa sedes cœlitum.
Semper exultat laudibus :
Illi canentes fungimur
Almæ Sionis æmuli.*

S. Grégoire de Nazianze dit que le chant des psaumes est le prélude des louanges par lesquelles les saints du ciel honorent le Seigneur : « Psalmorum cantus illius (coelestis) » hymnodiaë præludium est. (S. Grég. Naz. or. 48. in fine.) Ainsi, dit Tertullien, en récitant les heures canoniales, nous acquérons déjà la possession du paradis, puisque nous faisons la même fonction que les citoyens de cette bien-heureuse patrie. De là, sainte Catherine de Bologne éprouvait tant de joie en récitant l'office, qu'elle désirait terminer sa vie en psalmodiant.

En second lieu, dans l'office on remercie Dieu des grâces qu'il dispense continuellement aux hommes, et on obtient ses divines miséricordes pour les pécheurs; tous les fidèles devraient s'employer continuellement à remercier le Seigneur de ses bienfaits, et comme sur cette terre nous avons tous un besoin continuel du secours divin pour résister aux assauts des ennemis et pour parvenir au salut éternel, nous devrions tous implorer continuellement par nos prières les secours de sa miséricorde: mais parce que les séculiers vivent trop distraits dans les affaires du monde, la sainte Église a destiné ses ministres en son nom, et au nom de tout le peuple chrétien, à prier la divine majesté à toutes les heures du jour. C'est pour cela que l'office est divisé en sept heures canoniales, afin qu'il y ait quelqu'un qui prie pour tous à toutes les heures, et qui prie de la meilleure manière dont on puisse prier, parce que l'office divin n'est autre chose qu'un mémorial que Dieu nous a imposé lui-même, pour mieux exaucer nos prières et secourir nos nécessités, comme il l'a dit par Isaïe: « Po- » sui verba mea in ore tuo. » (Is. LIX. 21.) Semblable à un prince qui désire soulager ses sujets dans leurs misères, et qui pour cela compose lui-même la supplique. qu'ils

ont à lui présenter afin qu'ils le prient comme ils le doivent et qu'il puisse ainsi mieux les consoler. Cent prières particulières n'ont point la valeur d'une seule prière faite à l'office, parce que celle-ci est présentée à Dieu au nom de toute l'Église, et parce qu'elle lui est adressée avec les paroles divines. De là, sainte Marie-Magdeleine disait qu'en comparaison de l'office, toutes les autres prières et dévotions étaient peu méritoires et peu efficaces devant Dieu. Soyons donc persuadés qu'après le saint sacrifice de la messe, l'Église ne possède pas de plus grands trésors que l'office divin, source précieuse, dont nous pouvons retirer chaque jour des fleuves de grâces.

Mais S. Grégoire dit que la véritable oraison ne consiste pas seulement dans la prononciation des paroles, mais qu'elle est aussi dans l'attention du cœur; car nos bons desirs sont d'une plus grande valeur pour nous obtenir les divines miséricordes que nos simples paroles : « Vera postulatio non est in vocibus, sed in cogitationibus cordis; valentiores namque voces apud aures Dei non faciunt verba nostra, sed desideria. » (S. Greg. mor. lib. 22. cap. 13.) Il est nécessaire, si nous voulons plaire à Dieu, de ne pas prier seulement de bouche, mais de prier de cœur et d'esprit comme faisait l'apôtre : « Psallam spiritu, psallam et mente. (I. Cor. xiv. 1.)

Oh! si les prêtres et les religieux disaient tout l'office comme il faut, l'Église ne serait certainement pas dans l'état déplorable où nous la voyons! Combien de pécheurs sortiraient de l'esclavage du démon, et combien d'âmes aimeraient Dieu avec plus de ferveur! Et les prêtres mêmes ne seraient pas toujours assujettis aux mêmes imperfections que nous leur voyons; ils ne seraient point colères, gourmands, attachés à l'intérêt et à la vanité. Le Seigneur a

promis d'exaucer tous ceux qui le prient : « *Omnis enim qui petit accipit.* » (Luc. XI. 10.) Et comment se fait-il que ce prêtre qui récite tous les jours mille prières dans le seul office divin, ne soit jamais exaucé? Il est aussi faible et aussi incliné à retomber, non-seulement en des fautes légères auxquelles il est habitué, et dont il n'a nul souci de se corriger, mais encore en des péchés graves contre la charité, la justice ou la chasteté; en sorte que le malheureux en récitant les heures se maudit lui-même, lorsqu'il dit : « *Maledicti qui declinant a mandatis tuis.* » Et ce qu'il y a de pire, c'est qu'il en éprouve peu de remords, et qu'il s'excuse en disant qu'il est de chair comme les autres, et qu'il n'a pas le courage de se vaincre. S'il ne disait point son office avec négligence et mépris, comme il le dit, mais s'il était dévot et recueilli, joignant l'affection du cœur à tant de prières qu'il offre à Dieu dans cette seule prière, il ne serait certainement pas si faible qu'il est, mais il acquerrait le courage et la force de résister à toutes les tentations, et de mener une vie sainte, digne d'un prêtre de Jésus-Christ.

Mais, dit S. Grégoire, comment le Seigneur peut-il exaucer les demandes de celui qui ne sait pas ce qu'il demande, et qui ne désire pas même d'être exaucé? « *Illam orationem non audit Deus, cui, non orat, non intendit.* » (Ap. S. Thom. 2. 2. quest. 83. a. 12.) Et comment pouvez-vous prétendre que Dieu vous exauce, ajoute S. Cyprien, alors que vous ne vous entendez pas vous-même? « *Quo modo te audiri postulas, cum te ipsum non audias?* » (Serm. de orat. Dom.) L'apôtre disait que la prière qui n'est proférée que par la langue, sans l'attention de l'esprit, ne peut être faite avec fruit : « *Si orem lingua, mens autem mea sine fructu est.* » (I. Cor. XIV. 14.) Ainsi, de

même que la prière faite avec attention et affection est ce parfum odoriférant qui est très-agréable à Dieu et qui nous obtient des trésors de grâces, ainsi, par la raison contraire, faite avec distraction et indévotion elle est une fumée désagréable qui excite le courroux de Dieu, et provoque contre nous ses châtimens.

Dieu se plaignit un jour à ce sujet à sainte Brigitte, en lui disant que les prêtres perdent tant de temps durant le jour à s'entretenir avec leurs amis des choses du monde et qu'ensuite ils se livrent à une si grande précipitation, lorsqu'ils lui parlent en récitant l'office, par lequel ils le déshonorent au lieu de l'honorer. C'est pourquoi S. Augustin disait que l'aboiement des chiens est plus agréable à Dieu que le chant de ces prêtres. Oh! Dieu, de quelle indignation ne serait point saisi un prince, s'il voyait un de ses sujets qui, en lui demandant quelque grâce, serait distrait, s'entretenant avec d'autres, penserait à autre chose, et ne saurait ce qu'il dirait? Aussi le docteur angélique dit que ceux qui en faisant l'oraison, même sans obligation, laissent divaguer volontairement leur esprit, ne peuvent être excusés de péché; car il semble que ces sortes de personnes veulent mépriser Dieu, comme celui qui en parlant à quelqu'un, ne fait point attention à ce qu'il dit. « Non est absque peccato, quod aliquis orando » evagationem mentis patiat; videtur enim contemnere » Deum, sicut si aliqui homini loqueretur, et non attenderet ad ea quæ ipse proferet. » (2. 2. q. 85. art. 12.)

Hélas! de combien de prêtres le Seigneur ne se plaindra-t-il pas, comme il se plaignit un jour des Juifs: « Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe » est a me. » (Matth. xv. 8.) Et de combien ne pourrait-on point dire ce que dit Pierre de Blois: « Labia sunt in can-

» ticus, et animus in patinis. » (Serm. 59. ad sacerdot.) Leur bouche s'emploie au chant des psaumes, et leur cœur est à table, appliqué à penser comment ils pourront mieux contenter leurs goûts, ou du moins leur vanité, leur soif de l'or, ou d'autres misères semblables. Le concile de Trèves dit : « Quid est voce psallere, mente autem domum » aut forum circuire, nisi homines fallere, et Deum irridere? » (Conc. Trevi. cap. vi. de hor. can.) Qu'est-ce que psalmodier de bouche, et promener son esprit dans sa maison ou sur les places, si ce n'est tromper les hommes, en leur faisant croire qu'on loue Dieu, tandis que l'on s'en moque en lui parlant de bouche et en occupant son cœur à toute autre chose qu'à le louer et à le prier? D'où conclut avec raison S. Basile que, puisqu'il est vrai que pour obtenir les grâces on doit prier avec attention et avec ferveur, celui qui priera avec un esprit distrait et occupé d'objets déplacés, non-seulement n'obtiendra point la grâce, mais il provoquera davantage le courroux du Seigneur : « Divinum auxilium est implorandum non remisse, nec mente non vel illuc evagante; eo quod talis non solum non impetrabit, sed magis Dominum irritabit. » (S. Bas. serm. de orando Deo.)

Le Seigneur a dit par Malachie qu'il maudit les louanges que lui donnent ces prêtres qui le bénissent de bouche, mais dont le cœur est occupé à toute autre chose qu'à lui procurer l'honneur et la gloire : « Et nunc ad vos » mandatum hoc, o sacerdotes, si nolueritis ponere super » cor, ut detis gloriam nomini meo, ait Dominus exercituum... maledicam benedictionibus vestris. » (Malach. II. 1 et 2.) Enfin, il arrive à ce malheureux prêtre qui dit l'office d'une manière si négligente, ce que dit le prophète dans le psaume 108 : « Diabolus stet a dextris ejus; cum

» *judicatur exeat condemnatus, et oratio ejus fiat in peccatum.* » Tandis qu'il récite les louanges de Dieu, tantôt entre ses dents, tantôt en estropiant les mots, tantôt en parlant et en plaisantant avec les autres, et l'esprit distrait et occupé des affaires et des plaisirs de la terre, le démon se tient à ses côtés : sa récompense pour la récitation d'un tel office sera la damnation éternelle, puisque sa prière même lui est imputée à péché, à cause de la manière indigne dont il s'en acquitte ; et c'est précisément ce que signifient ces paroles : « *Et oratio ejus fiat in peccatum.* »

C'est pour cela que le démon travaille si fort à nous suggérer tant d'affaires, tant de désirs, et tant de pensées mondaines pendant que nous récitons notre office, afin qu'en nous occupant de ces choses nous perdions tout le fruit que nous pourrions retirer de cette bonne œuvre, et que nous nous rendions même coupables devant Dieu du peu de respect avec lequel nous le traitons ; mais c'est pour cela même que nous devons faire tout notre possible pour réciter les louanges de Dieu avec l'attention qui lui est due. Un sage religieux disait que si le temps nous manquait, il vaudrait mieux abrégér l'oraison mentale, et donner plus de temps à notre office, pour nous mettre à même de le réciter avec cette dévotion qu'il mérite. A ce propos, il est écrit dans les règles des chartreux : « *Spiritus sanctus gratum non recipit quidquid aliud, quam quod debes, obtuleris, neglecto eo quod debes.* » (Statut. Carthus. part. III.) Quelque acte de dévotion que tu puisses offrir à Dieu, il ne lui sera point agréable si tu négliges ce que tu dois faire.

Mais laissons toute autre considération pour en venir à la pratique qu'il faut tenir pour réciter l'office avec l'attention et la dévotion qui lui sont dues. Avant toute au-

tre chose, S. Jean Chrysostôme dit qu'en entrant dans l'église ou en prenant en main le bréviaire, il faut, pour satisfaire l'obligation de l'office divin, laisser à la porte et congédier toutes les pensées du monde : « Ne quis ingre- » diatur templum, curis onustus mundanis, hæc ante os- » tium deponamus. » (Chrys. Hom. 2. c. 1. Isa.) C'est là précisément ce à quoi nous exhorte l'Esprit-Saint : « Ante » orationem præpara animam tuam. » (Eccl. XVIII. 23.) Considérez alors que l'Église vous charge, comme étant son ministre, d'aller louer le Seigneur, et d'en obtenir pour tous les hommes ses divines miséricordes ; imaginez-vous que les anges vous attendent en ce lieu avec des encensoirs à la main, pour offrir au Seigneur vos prières comme un encens d'odeur agréable, comme le vit un jour le bienheureux Hermand, et comme dit le psalmiste : « Dirigatur » oratio mea, sicut incensum, in conspectu tuo. » (Ps. 142.) Que c'est dans ce sens que l'apôtre S. Jean vit les anges qui : « habebant phialas plenas odorum quæ sunt » orationes sanctorum. » (Apoc. v. 8.) Pensez, en un mot, que vous allez alors parler à Dieu et traiter avec lui pour votre bien et pour celui de toute l'Église ; et sachez qu'il vous regarde en ce moment avec plus d'amour, et qu'il a l'oreille bien plus attentive aux demandes que vous lui adressez.

C'est pourquoi, offrez-lui d'abord ces louanges pour son honneur ; priez-le qu'il vous délivre des distractions, et qu'il vous donne la lumière et le secours qui vous sont nécessaires pour le prier comme il faut ; récitez pour cela avec attention la prière d'usage : « Aperi, Domine, os meum, » ad benedicendum, etc. » En commençant l'office, ne vous pressez pas de le finir le plus tôt possible, comme font quelques-uns, et plutôt à Dieu que ce ne fût pas la majorité !

Oh ! mon Dieu, voilà qu'on accomplit la tâche, et qu'on dit l'office, et pour ne pas y donner un peu plus de temps qu'il faudrait pour le réciter avec dévotion, on déplaît à Dieu, et on perd les grâces et les mérites qu'on pourrait gagner en disant l'office avec l'application convenable.

Il convient aussi de se tenir dans une posture décente et modeste. Si nous ne voulons pas le dire à genoux ou debout, au moins, en restant assis, tâchons de ne pas nous tenir négligemment. On raconte que pendant que deux religieux récitaient matines en mauvaise posture, assis et presque couchés sur leur lit, un démon leur apparut, répandit en ce lieu une odeur insupportable, et ajouta par dérision : Voilà l'encens qui convient à la prière que vous faites ; « *ad talem orationem, tale debetur incensum.* » (Jordan. de Saxon. in vit. erem. lib. 2. c. 15.) Il sera bien utile, pour réciter l'office avec dévotion, de se placer devant les images de Jésus-Christ crucifié et de la très-sainte Vierge, afin que, les considérant de temps en temps, nous puissions renouveler notre attention et nos pieux sentiments.

Appliquez-vous donc, quand vous récitez les psaumes, si vous voulez en retirer un grand fruit, à renouveler souvent votre attention et vos affections : « *Ne quod tepescere coeperat,* » dit S. Augustin, « *omnino refrigescat, et poenitus extinguatur, nisi crebrius inflammetur* » (Ep. 130. ad probam. c. 9.) ; afin que la dévotion qui se refroidit peu à peu, ne s'éteigne pas entièrement, si vous n'avez soin de la ranimer. On sait que l'attention qu'on peut donner à l'office est de trois sortes ; je parle ici de l'attention intérieure, parce que, quant à l'extérieure, il est urgent que nous nous abstenions de toute action qui n'est pas compatible avec l'attention intérieure, comme serait

celle d'écrire, de parler avec d'autres personnes ou d'écouter ceux qui parlent de propos délibéré, ou d'autres actions semblables qui appliquent beaucoup l'esprit. Il faut encore remarquer ici ce que disent les docteurs, savoir : que ceux qui récitent leur office sur les places ou en d'autres lieux qui prêtent aux distractions, courent grand risque de ne pas satisfaire à l'obligation. Mais, pour revenir à l'attention intérieure, on peut l'avoir de trois manières : aux paroles, au sens et à Dieu, comme l'enseignent communément les théologiens avec le docteur angélique, qui dit : « Triplex est attentio quæ orationi vocali potest adhiberi ; una quidem , qua attenditur ad verba , ne aliquis in eis erret ; secunda , qua attenditur ad sensum verborum : tertia , qua attenditur ad finem orationis , scilicet ad Deum , et ad rem pro qua oratur. » (2. 2. quest. 83. art. 3.)

La première attention est donc relative aux *paroles* : la personne qui les profère doit s'appliquer à les proférer bien, c'est-à-dire entièrement et distinctement. La seconde est relative au *sens*, c'est-à-dire qu'il faut s'appliquer à comprendre la signification des paroles, afin d'y joindre le sentiment du cœur. La troisième, qui est la meilleure, se rapporte à Dieu, c'est-à-dire que l'ame qui prie doit s'unir à lui pour l'adorer, le remercier, l'aimer, ou lui demander ses grâces. La première attention est suffisante pour satisfaire à l'obligation de prier, toutes les fois qu'on en a l'intention dès le commencement, puisque l'Église, comme l'enseigne ailleurs le même docteur angélique, n'exige pas autre chose : « Prima est attentio ad verba, quibus petimus, deinde ad petitionem ipsam : et quæcumque earum attentionum adsit, non est reputanda inattenta oratio. » (In 4. dist. 15. 9. 1. solut. 5.) Mais ce-

lui qui récite l'office avec cette seule attention aux paroles, sans s'appliquer aux deux autres attentions, ne le dira jamais avec dévotion, et ni sans beaucoup de défauts, ni avec beaucoup de fruit, et quel grand fruit peut retirer de son office le prêtre qui fait seulement attention à le réciter de bouche, cherchant à l'expédier au plus tôt pour se débarrasser de ce poids, comme s'il voulait se décharger d'un fardeau de bois qu'il porterait sur ses épaules, ou bien comme un homme qui fait des efforts pour avaler promptement une pilule amère ? Mais ce sera pis encore si pendant sa récitation il ne cesse point de se dissiper, tantôt en portant ses regards de tous côtés sur les objets propres à le distraire, tantôt même en y mêlant par intervalles des paroles déplacées. S. Bonaventure raconte (Spect. dist. part. 1. c. 40.) que pendant qu'un bon prêtre disait son office, à Paris, un prélat l'interrogea sur une affaire ; ce digne ecclésiastique ne lui répondit rien, sinon qu'il parlait à un personnage plus important que lui, et qu'il ne pouvait le satisfaire ; et ayant incliné la tête, il continua son office. D'un autre côté, le saint rapporte au même endroit qu'un autre ecclésiastique fut condamné à un long purgatoire, à cause des interruptions faites à son office.

Nous ne disons pas qu'il faille s'inquiéter ou s'affliger des distractions involontaires qui nous tourmentent dans l'office ; il n'y a point de faute lorsque nous ne le voulons pas. Le Seigneur compatit bien à notre infirmité, car souvent les pensées étrangères nous viennent sans que nous les provoquions, et c'est pour cela qu'elles ne peuvent nous empêcher de retirer le fruit de notre prière. « In spiritu et » in veritate orat, dit le docteur angélique, qui ex instinctu » spiritus ad orandum accedit, etiamsi ex infirmitate » aliqua mens postmodum evagetur. » (S. Thom. 2.

2. 9. 85. a. 3. ad. 1.) Et il ajoute qu'il arrive même aux âmes les plus élevées à la plus haute contemplation de ne pouvoir demeurer long-temps à cette hauteur, et que le poids des misères humaines les attire vers la terre par quelque distraction involontaire : « Mens humana diu » stare in alto non potest; ponderè autem infirmitatis humanæ deprimitur ad inferiora, et ideo contingit, quod » cum mens orantis ascendit in Deum per contemplationem, subito evagatur. » (Loc. cit. ad. 2.)

Le saint docteur dit au contraire que l'on ne peut excuser de péché celui qui, en priant, se laisse volontairement distraire par des pensées étrangères, et qu'un tel homme ne peut retirer de fruit de son oraison : « Si quis » ex proposito, in oratione mente evagatur, hoc peccatum » est, et impedit orationis fructum. » (Ibid. ad 3.) Les docteurs entendent communément par ces mots, de propos délibéré, l'état d'une personne qui, apercevant sa distraction, veut continuer à se distraire. S. Cyprien se récrie contre de telles personnes, et dit que c'est une impertinence insupportable aux yeux de Dieu, que celle d'un homme qui, en le priant, s'occupe d'un autre objet, comme s'il y avait quelque chose au monde de plus important que de parler avec Dieu pour implorer ses grâces : « Quæ segnitia » est alienari, cum Dominum precaris, quasi sit aliud » quod debeas magis cogitare, quam cum Deo loquaris. » (S. Cypr. de orat. Dom.) Aussi S. Bernard dit : « Voluntas neglecta facit cogitationes indignas Deo, pia efficaces » ad fructum spiritus. » Comme notre bonne volonté rend nos pensées efficaces pour acquérir les fruits de l'esprit, ainsi la volonté négligente les rend indignes de Dieu, et par conséquent dignes, non de grâces, mais de châtimens.

La vision qu'eut S. Bernard pendant qu'il psalmodiait au chœur avec ses moines, est célèbre dans les Chroniques de Cîteaux. Il vit à côté de chaque religieux un ange qui écrivait; quelques-uns écrivaient avec de l'or, d'autres avec de l'argent, d'autres avec de l'encre, d'autres avec de l'eau; d'autres enfin tenaient la plume en l'air sans rien écrire. Le Seigneur fit ensuite comprendre au saint que les prières écrites avec de l'or signifiaient la ferveur de charité qui les inspirait; l'écriture d'argent annonçait de la dévotion, mais moins de ferveur; les caractères tracés avec de l'encre indiquaient le soin de proférer les paroles, mais l'absence de dévotion; les lettres tracées avec l'eau signifiaient la négligence de ceux qui, totalement distraits, faisaient peu d'attention aux prières que leur langue récitait; enfin, les anges qui n'écrivaient rien, marquaient l'insolence de ceux qui étaient distraits volontairement. De son côté, S. Robert, abbé, étant aussi dans un chœur, eut une autre vision: il vit le démon qui en faisait le tour, et qui se moquait de ceux qu'il trouvait assoupis, tandis qu'il manifestait une grande joie lorsqu'il trouvait quelqu'un distrait, témoignant ainsi qu'il y gagnait beaucoup.

C'est pourquoi, mon cher prêtre, lorsque vous prenez en main le bréviaire, figurez-vous que d'un côté il y a un ange qui écrit vos mérites au livre de vie si vous dites l'office avec dévotion; et que de l'autre côté il y a un démon qui écrit vos fautes dans le livre de mort, si vous le dites avec distraction. Dans cette pensée, excitez-vous à le dire avec la plus grande dévotion que vous puissiez avoir. Pour cet effet, faites en sorte de renouveler votre attention, non-seulement en commençant l'office, mais encore au commencement de chaque psaume, afin que votre cœur accompagne toutes les paroles que votre

bouche prononcera. « Cum oratis Deum, dit Cassien, hoc » versetur in corde, quod profertur in ore. » (Collat. 25. cap. 7.) Enfin, dit S. Augustin, « Si psalmus orat, orate; » si gemit, gemite; si sperat, sperate. » (S. Aug. in psalm. 30.) Le docteur angélique remarque que les paroles pieuses que la bouche profère, excitent la dévotion dans l'âme : « Verba significantia aliquid ad devotionem pertinens, » excitant mentes. » (2. 2. 9. 83. a. 12. ad. 2.) Il veut dire que le Seigneur nous a enseigné à prier de bouche, afin qu'en récitant nos prières, nous nous applicassions par l'esprit à demander ce que notre langue prononce. C'est là précisément ce que nous lisons dans le célèbre canon *Dolentes* du cinquième concile de Latran, que l'office soit récité, « *studiose, et devote, quantum Deus de-* » *derit.* » *Studiose*, en proférant bien les paroles ; *Devote*, en appliquant le cœur à ce que la bouche profère. Il faut bien nous persuader de ce que dit S. Augustin, que l'impétration de la grâce que nous souhaitons pour nous et pour les autres, est plutôt l'effet des gémissemens du cœur, que des paroles de la bouche. « Hoc negotium plus ge- » mitibus, quam sermonibus agitur. » (S. Aug. ad probam ep. 122. c. 10.)

Cassien rapporte que les moines de l'Égypte disaient qu'il est plus utile de chanter seulement dix versets avec affection et posément, que de dire un psaume entier avec un esprit distrait : « Utilius habent decem versus cum ra- » tionabili assignatione cantari, quam totum psalmum » cum confusione mentis effandi. » (Cass. Instit. lib. 2. cap. 11.) Oh ! combien de lumières et de grâces ne retire-t-on point des psaumes lorsqu'on les dit posément et avec réflexion ? S. Épiphane dit : « Psalmus mentem » illuminat, in cœlum reducit, homines familiares Deo

» reddit , animam lætificat. » (S. Épiph. tom. 1. pag. 54.)
Le psaume éclaire l'esprit , réjouit l'ame , la conduit au ciel , et la rend amie de Dieu.

Il est vrai , plusieurs passages des psaumes sont obscurs et difficiles à comprendre sans explication ; mais plusieurs autres sont clairs et faciles ; ils raniment notre foi , notre confiance et notre amour pour Dieu , et nos bons désirs. Ils raniment notre foi , en mettant devant nos yeux les vérités éternelles de l'existence de Dieu , de la création du monde , des fins dernières de l'immortalité de l'ame. Et quelle force ne donnent pas surtout à notre foi tant de prédictions qui se lisent dans les psaumes , touchant le grand ouvrage de notre rédemption , qui ont été écrites tant de siècles avant l'événement ? David a prédit en tant d'endroits la venue du Rédempteur : « Redemisti nos , » Domine , Deus veritatis. » (Ps. 30.) « Redemptionem mi- » sit populo suo. » (Ps. 110.) « Copiosa apud eum re- » demptio. » (Ps. 129.) Il a prédit en particulier plusieurs circonstances de la passion du Sauveur ; il a prédit le conseil des princes des prêtres lorsqu'ils se réunirent pour machiner la mort de Jésus-Christ : « Principes convene- » runt in unum , adversus Dominum , et adversus Chris- » tum ejus. » (Ps. 11.) Il a prédit son crucifiement : « Fode- » runt manus meas et pedes meos , dinumeraverunt omnia » ossa mea. » (Ps. 22.) Il a prédit le partage que firent les bourreaux de ses vêtemens , et comment ils tirèrent au sort sa robe sans couture : « Diviserunt sibi vestimenta » mea , et super vestem meam miserunt sortem. » (Ps. eod. 22.) Il a prédit la soif de Jésus-Christ , et le fiel mêlé avec du vinaigre qu'on lui fit boire sur la croix : « Et dede- » runt in escam meam fel , et in siti mea potaverunt me » aceto. » (Ps. 68.) Il a encore prédit la conversion des

gentils : « Convertentur ad Dominum universi fines terræ, et adorabunt in conspectu ejus universæ familiæ gentium. » (Ps. XXI.)

Et d'ailleurs, quels beaux sentimens de confiance en Dieu n'y a-t-il pas dans les psaumes ! « In te, Domine, speravi, non confundar in æternum. » (Ps. xxx.) « In manus tuas commendo spiritum meum. » (Ibid.) « Quoniam in me speravit, liberabo eum. » (Ps. xc.) « Laudans in vocabo Dominum, et ab inimicis meis salvus ero. » (Ps. xvii.) « Protector est omnium sperantium in se. » (Ibid.) « Dominus firmamentum meum et refugium meum, et liberator meus. » (Ibid.) « Vivet anima mea et laudabit te. » (Ps. cxviii.) « Misericordias Domini in æternum cantabo. » (Ps. lxxxviii.) « Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam. » (Ps. cxlii.) « Dominus illuminatio mea, et salus mea, quem timebo ? » (Ps. xxvi.) « Sperantem autem in Domino, misericordia circumdabit. » (Ps. xxxi.) « Fiat misericordia tua, Domine, super nos quemadmodum speravimus te. » (Ps. xxxii.)

Combien d'actes d'amour ! « Diligam te, Domine, fortitudo mea. » (Ps. xvii.) « Quid mihi est in cœlo ? et a te quid volui super terram, Deus cordis mei, et pars mea in æternum. » (Ps. lxxii.) « Sitivit in te anima mea, quam multipliciter tibi caro mea. » (Ps. lxii.) « Satiabor cum apparuerit gloria tua. » (Ps. xv.) « Confiteantur tibi populi, Deus, confiteantur tibi populi omnes. » (Ps. lxvi.) « Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum. » (Ps. xxxiii.) « Memor fui Dei, et delectatus sum. » (Ps. lxxvi.) « Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum. » (Ps. lvi.) « Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum,

» ita desiderat anima mea ad te. » (Ps. xli.) « Quando
» veniam et apparebo ante faciem Dei! » (Ibid.)

Combien d'actions de grâces! « Quid retribuam Domi-
» no pro omnibus quæ retribuit mihi? » (Ps. cxv.) « Ve-
» nite, audite, et narrabo, omnes qui timetis Deum,
» quanta fecit animæ meæ. » (Ps. lxxv.) Combien d'ac-
tes d'humilité! « Nisi quia Dominus adjuvit me, paulo
» minus habitasset in inferno anima mea. » (xciii.)
« Eruisti animam meam ex inferno inferiori. » (Ps.
lxxxv.) « Et non intres in iudicio cum servo tuo, quia
» non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. » (Ps.
iil.) « Ego autem sum vermis et non homo, oppro-
» brium hominum et abjectio plebis. » (Ps. xxi.) « Er-
» ravi sicut ovis quæ periit, quære servum tuum. »
(Ps. xviii.) Combien d'actes de contrition! « Iniquitatem
» odio habui, et abominatus sum. » (Ps. cxviii.) « Exi-
» tus aquarum deduxerunt oculi mei, quia non custo-
» dierunt legem tuam. » (Ibid.) « Fuerunt mihi lacrymæ
» meæ panes die ac nocte, dum dicitur per singulos dies,
» ubi est Deus tuus? » (Ps. xxxxi.) Combien d'actes de
bon propos? « Et custodiam legem tuam semper. » (Ps.
cxviii.) « In æternum non obliviscar justificationes tuas. »
(Ibid.) « Juravi, et statui custodire iudicia justitiæ tuæ. »
(Ibid.) « Ab omni via mala prohibui pedes meos ut cus-
» todiam verba tua. » (Ibid.) « Legem tuam in medio cor-
» dis mei. » (Ps. xxxix.) « Docebo iniquos vias tuas. »
(Ps. l.)

D'ailleurs, presque tous les psaumes sont remplis de
mille saintes prières; seulement dans le ps. l, combien
n'y en a-t-il pas? « Miserere mei, Deus, secundum magnam
» misericordiam tuam; averte faciem tuam a peccatis meis;
» cor mundum crea in me Deus, ne projicias me a facie

» tua ; spiritu principali confirma me. » Combien d'autres prières dans le seul ps. cxviii. qui se récite tous les jours aux petites heures ! « Doce me justificationes tuas ; » revela oculos meos ; viam iniquitatis amove a me ; averte » oculos meos ne videant vanitatem ; da mihi intellectum » ut discam mandata tua ; fiat misericordia tua ut conso- » letur me ; non confundas me ab expectatione mea ; ad- » juva me et salvus ero ; suscipe servum tuum in bo- » num ; aspice in me et miserere mei ; intellectum da mihi » ut vivam ; gressus meos dirige secundum eloquium » tuum ; clamavi ad te , salvum me fac , ut custodiam » mandata tua ; vide humilitatem meam et eripe me ; » intret postulatio mea in conspectu tuo ; tuus sum ego , » salvum me fac ; fiat manus tua ut salvet me ; doce me » facere voluntatem tuam. » (Ps. cxxxii.) Pour les autres passages qui sont obscurs , je ne dirai point que ce soit une obligation d'étudier les interprètes ; mais je ne laisse point d'assurer qu'une telle étude est certainement une des applications les plus pieuses et les plus utiles que puisse avoir un prêtre , comme le conseille le concile de Milan : « Interpretationem studio adsequatur , unde mens » animusque ad aliquem salutarem affectum incenda- » tur. » (Syn. mediol. 5. part. 3.) Pour atteindre ce but , il conviendrait de lire le cardinal Bellarmin sur les psau- mes.

En outre , les prières les plus agréables à Dieu sont celles que nous avons dans le *Pater noster* , qui est l'oraison la plus excellente de toutes , qui nous a été enseignée de la propre bouche de Jésus-Christ , et que l'Église veut pour cela nous faire répéter si souvent dans notre office. Combien sont belles surtout les trois premières demandes qui sont en même temps trois actes très-parfaits d'amour :

« Sanctificetur nomen tuum ; adveniat regnum tuum ; »
 » fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra ! » Par la première, « sanctificetur nomen tuum, » nous demandons à Dieu qu'il se fasse connaître et aimer de tous les hommes. Par la seconde, « adveniat regnum tuum, » nous lui demandons qu'il possède entièrement nos cœurs, en y régnañt par sa grâce durant notre vie, et par sa gloire dans l'autre. Par la troisième, « fiat voluntas tua, » nous lui demandons le don d'une parfaite conformité, en sorte que nous fassions sa volonté sur la terre comme la font les bienheureux dans le ciel. En répétant tant de fois le *Gloria Patri*, combien ne pouvons-nous point produire de pieux sentimens de foi, de louange, d'action de grâce, de complaisance de la félicité et des perfections de Dieu ! Chaque fois que sainte Magdeleine de Pazzi répétait le *Gloria Patri*, elle inclinait la tête, et s'imaginait l'offrir aux bourreaux pour l'honneur de la foi. En outre, la sainte Église veut qu'au commencement de toutes les heures de l'office, nous saluions Marie la mère de Dieu, et que nous recourions à elle : que de grâces nous pouvons alors obtenir par son intermédiaire, puisqu'elle est appelée la trésorière et la dispensatrice des divines miséricordes.

Je finis : plusieurs prêtres pensent et disent que l'office divin est un grand poids, et je dis qu'ils ont raison de l'appeler ainsi, ceux qui le disent d'une manière méprisante, sans dévotion et avec le désir de le finir au plus vite ; parce qu'en effet ils doivent souffrir durant une heure au moins pour le réciter sans goût et avec grande peine. Mais pour ceux qui le disent avec dévotion, qui goûtent en esprit les sentimens qui y sont renfermés, et qui conforment les dispositions de leur cœur aux saintes affections et aux prières qu'il exprime, l'office n'est point un poids,

mais il est un soulagement et la source de vraies délices intérieures, comme cela arrive aux bons prêtres : et si on veut l'appeler un poids, oui, mais c'est le poids des ailes qui nous font voler vers Dieu pour nous unir à lui.
